

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 837

15 octobre 2000

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| Aramis S.A., Luxembourg | page 40168 | Reply Europe, S.à r.l., Luxembourg | 40146 |
| (Julius) Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg | 40131 | (Sergio) Rossi International, S.à r.l., Luxembourg | 40154, 40155 |
| Financial Portfolio Investment Soparfi S.A., Luxem- bourg | 40134 | Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg ... | 40150 |
| Indugest, S.à r.l., Luxembourg | 40130 | Rutherford S.A. Holding, Luxembourg | 40150 |
| Insamguk Investments S.A., Luxembourg | 40130 | RW Consult, S.à r.l., Luxembourg | 40146 |
| Interselex International Sicav, Luxembourg | 40130 | S.A. Job-Bottequin Expertises N.V., Bruxelles | 40131 |
| Into International S.A.H., Luxembourg | 40130 | Safe Investissements S.A., Luxembourg | 40151 |
| Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxbg .. | 40132, 40133 | Sanara S.A., Luxembourg | 40151 |
| Leygaux Internationale S.A., Luxembourg | 40132 | Select-Commerce S.A., Esch-sur-Alzette | 40152 |
| Lexpax, S.à r.l., Luxembourg | 40134 | Serenade S.A., Senningerberg | 40152 |
| Lore Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 40136 | Serfig S.A., Luxembourg | 40152, 40154 |
| Lousin Investment S.A.H., Luxembourg | 40133 | Sierra S.A., Luxembourg | 40155 |
| Luxembourg Adviser Group S.A., Luxembourg .. | 40136 | Sifold S.A., Luxembourg | 40156 |
| Luxembourg Boating International, S.à r.l., Luxbg | 40137 | S.I.I.L., Société d'Investissement Industriel Luxem- bourgeois, Luxembourg | 40159 |
| Luxembourg Corporation Company S.A., Luxbg . | 40137 | SIPI, Société Holding d'Investissement et de Pro- motions Immobilières, Luxembourg | 40157 |
| Luxfood International S.A., Luxembourg | 40138 | Sisco S.A., Luxembourg | 40155 |
| Maanen & Mantel, S.à r.l., Luxembourg | 40138 | Sitrofin S.A., Luxembourg | 40156 |
| Marmor und Granit International A.G., Luxbg ... | 40139 | Skepsy S.A., Luxembourg | 40156 |
| Mastrotto International S.A., Luxembourg | 40138 | SOBRIM, Société de Brevets Industriels et Métal- lurgiques S.A.H., Luxembourg | 40157 |
| Mataiva Holding S.A., Luxembourg | 40139 | Société Civile Immobilière Guroli, Luxembourg | 40158, 40159 |
| Merlin Prepress S.A., Strassen | 40139 | Société de Gestion et de Participations - Groupe S.A., Luxembourg | 40156 |
| Meta-Agent Software, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 40139, 40140 | Sodala International S.A., Luxembourg | 40157 |
| Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Luxbg ... | 40140 | Software Development & Consulting S.A., Luxem- bourg | 40159 |
| Modus Holding, S.à r.l., Luxembourg | 40140, 40142 | Sopal S.A.H., Luxembourg | 40160 |
| Mistral International Finance A.G., Luxembourg . | 40142 | Sopica Technology S.A., Luxembourg | 40160 |
| Mondialfood S.A., Bettembourg | 40143 | Soprosoulux S.A., Luxembourg | 40159 |
| Montagne S.A., Luxembourg | 40143 | Stecatex S.A., Luxembourg | 40160 |
| Montbrun Révision, S.à r.l., Luxembourg | 40143 | Strategie S.A., Luxembourg | 40160, 40161 |
| Morella S.A., Senningerberg | 40143 | Strategica (Lux) S.A., Luxembourg | 40167 |
| MSD Ireland Holdings S.A., Luxembourg . | 40143, 40144 | Structured Asset Management (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg | 40172, 40173 |
| Narmont S.A., Luxembourg | 40136, 40137 | Style Entertainment Channel S.A., Luxembourg . | 40176 |
| Netrunner Europe, S.à r.l., Luxembourg | 40144 | Sunkid S.A., Luxembourg | 40176 |
| Newton Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg | 40144 | Svalbard Holding S.A., Luxembourg | 40176 |
| Nirvana Holding S.A., Luxembourg | 40145 | Sylt S.A., Luxembourg | 40176 |
| North Miami Beach Investment Corp S.A., Luxbg | 40145 | Tamrez International S.A., Luxembourg | 40167 |
| NRJ Holding S.A., Luxembourg | 40145, 40146 | Trident Rowan International S.A., Luxembourg . | 40149 |
| Obelux Holding S.A., Luxembourg | 40149 | Vitrum Lux S.A., Luxembourg | 40174, 40175 |
| Omicom Lux, Luxembourg | 40137 | Viva Gestions Immobilières S.A., Luxbg . | 40173, 40174 |
| Orolux S.A., Luxembourg | 40135 | Viva Holding S.A., Luxembourg | 40171, 40172 |
| Palarim, Luxembourg | 40149 | Vobis Participations S.A., Luxembourg .. | 40170, 40171 |
| P.D. & M.T., S.à r.l., Luxembourg | 40164 | | |
| Pearson Television Holdings S.A., Luxbg . | 40161, 40164 | | |
| Pianno S.A.H., Luxembourg | 40164 | | |
| Piperno International S.A., Luxembourg | 40165 | | |
| Planner International S.A., Luxembourg | 40165 | | |
| Proco S.A., Luxembourg | 40164 | | |
| PTE International Trade S.A., Luxembourg | 40166 | | |
| Quebecor World S.A., Luxembourg | 40166 | | |
| Real Estate Development S.A.H., Luxembourg .. | 40167 | | |
| Remagen Holding S.A., Luxembourg | 40167 | | |

INDUGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.935.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 99, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signatures.

(38480/015/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

INSAMGUK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 63.894.

Les comptes annuels au 31 mars 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

(38481/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

INTERSELEX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.935.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2000.

(38497/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

INTERSELEX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2000

En date du 25 avril 2000, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de ratifier la distribution de dividende du 20 décembre 1999.
- de reporter le résultat de l'exercice 1999.
- de reconduire les mandats d'administrateur de MM. Dirk de Batselier, Roberto Wessels, William de Vijlder, Denis Gallet, Paul Mestag, Pierre Detournay et Yves Stein pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2001.
- de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2001.

Luxembourg, le 27 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 12. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38496/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

INTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 32.903.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Pour la société INTO INTERNATIONAL S.A.

UNIBANK S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Signature

(38498/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**S.A. JOB-BOTTEQUIN EXPERTISES N.V., Société Anonyme,
(anc. EXPERTISES INDUSTRIELLES JOB ET CIE).**

Siège social: B-1060 Bruxelles, Chaussée de Charleroi 125 B6/B13.

Succursale: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 18.491.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que

- a) le siège social de la société est en Belgique à B-1060 Bruxelles, Chaussée de Charleroi 125 B6/B13122, Tél. +32(0)25348511, Fax +32(0)25437170;
- b) que le siège d'exploitation en Belgique est à B-1060 Bruxelles, Chaussée de Charleroi 123A;
- c) que l'adresse de la succursale luxembourgeoise est à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse;
- d) que l'exercice bilantaire commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante;
- e) que M. Marc Ostyn, demeurant à L-8218 Mamer, 2, rue des Champs, n'est plus le responsable et le mandataire de la société à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet, vol. 538, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38499/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 44.963.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2000 de la société mentionnée sous rubrique

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 001, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(38501/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 44.963.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2000 de la société mentionnée sous rubrique

En date du 9 mai 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1999, de ratifier la proposition du Conseil d'Administration de payer les dividendes suivantes:

| | |
|-----------------------------|-------------|
| - JB STRATEGY BALANCED CHF | CHF 2.00 |
| - CENTRAL EUROPE STOCK FUND | EUR 3.50 |
| - MI-FONDS 30 | CHF 6.00 |
| - MI-FONDS EURO 40 | EUR 4.50 |
| - MI-FONDS 50 | CHF 8.00 |
| - MI-FONDS ECO | CHF 2.50 |
| - BALOISE-ACTIV | CHF 2.00 |
| - BALOISE-PROGRESS | CHF 3.00 |
| - MI-FONDS INTERBOND | CHF 4.50 |
| - MI-FONDS INTERSTOCK | CHF 7.00 |
| - RBA-PORTFOLIO ADAGIO | CHF 2.50 |
| - RBA-PORTFOLIO ALLEGRO | CHF 2.75 |
| - RBA-PORTFOLIO VIVACE | CHF 2.00 |
| Record Date | 9 mai 2000 |
| Ex-Dividend date | 10 mai 2000 |
| Payment date | 19 mai 2000 |

- de réélire MM. Rudolf E. Bär, Freddy Brausch, Peter Spinnler, Mathias Brüscheweiler et Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.

- de réélire PRICEWATERHOUSECOOPERS en qualité de Réviseurs d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 001, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38500/005/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LEYGAUX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.771.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38506/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LEYGAUX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.771.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 20 juin 2000 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 8. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38507/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 70.610.

L'an deux mille. Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Madame Nicole Wilson, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, en vertu d'un pouvoir lui délivré le 26 juin 2000.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

1. - La société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, R. C. Luxembourg Section B numéro 70.610, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 713 du 24 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jean Seckler:

- en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 102 du 31 janvier 2000;
- en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C numéro 403 du 7 juin 2000;
- en date du 17 février 2000, publié au Mémorial C numéro 412 du 9 juin 2000;
- en date des 28 février 2000, 31 mars 2000 et 9 mai 2000, en voie de publication au Mémorial C.

2. - Le capital social de la société est actuellement fixé à cent vingt-six millions cinq cent trente mille Euros (126.530.000,- EUR) représenté par douze millions six cent cinquante-trois mille (12.653.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune.

3. - La société a un capital autorisé fixé à deux cent cinquante millions d'Euros (250.000.000,- EUR), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune, fixé par l'article 5 des statuts.

4. - En vertu du même article 5 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- assortir l'émission des actions nouvelles d'une prime d'émission dont il fixera lui-même le montant;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

5. - En sa réunion du 26 juin 2000, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-six millions cinq cent trente mille Euros (126.530.000,- EUR) à cent vingt-huit millions cinq cent trente mille Euros (128.530.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

6. - Les actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par les actionnaires actuels de la société en proportion de leur participation actuelle dans le capital social, ce dont il est justifié au notaire soussigné par les bulletins de souscription des actionnaires ainsi que par une attestation bancaire.

7. - Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Version française

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent vingt-huit millions cinq cent trente mille Euros (128.530.000,- EUR), représenté par douze millions huit cent cinquante-trois mille (12.853.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Version allemande

«**Art. 5. (Erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt hundertachtundzwanzig Millionen fünfhundertdreissigtausend Euros (128.530.000,- EUR), eingeteilt in zwölf Millionen achthundertdreißigtausend (12.853.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euros (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 80.679.800,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Wilson, J. Elvinger.

Enregistré deux rôles sans renvoi à Grevenmacher, le 5 juillet 2000, vol. 510, fol. 84, case 4. – Reçu 806.798 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38502/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38503/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LOUSIN INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 49.368.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 juillet 2000

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à Florence (Italie)
- Monsieur Attilio Coco, administrateur de sociétés, demeurant à Prato (Italie)
- Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de Commissaire aux Comptes la société LUXREVISION S.à r.l., avec siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour le conseil d'administration

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38509/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LEXPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.248.

L'an deux mille, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Anna Carina Hubeny, administrateur de sociétés, demeurant à Norviksvägen 16C, S-181 65 Lidingö, ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 31 mai 2000, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la comparante, dûment représentée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée LEXPAX, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 462 du 17 juin 1999;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante, de sorte que l'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2000 se termine en date de ce jour, 31 mai 2000.

Par conséquent l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 5CS, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38504/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LEXPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38505/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT SOPARFI S.A., Société Anonyme
(anc. MAKY HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding MAKY HOLDING S.A., avec siège à Bereldange, constituée suivant acte notarié du 12 novembre 1999, publié au Mémorial C No 1005 du 28 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gerd Gebhard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bernard Thonus, comptable, demeurant à B-Gouvvy. Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT.
2. Changement de l'objet social de holding en soparfi.
3. Transfert de l'adresse du siège social de 40, cité Grand-Duc Jean à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
4. Modifications afférentes des articles 1^{er} et 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société ainsi que l'objet social de la société qui devient en conséquence une société de participations financières (SOPARFI).

Elle décide également de transférer le siège de Bereldange à Luxembourg.

L'adresse du siège est: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Deuxième, troisième et quatrième résolutions

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier les articles 1^{er} et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières (SOPARFI) sous la dénomination de FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT SOPARFI S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui paraissant utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Sassel, G. Gebhard, B. Thonus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2000, vol. 860, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 juillet 2000.

G. d'Huart.

(38516/207/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

OROLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.318.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 89, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature.

(38549/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LORE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.489.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par les associés en date du 22 mai 2000

Les associés ont décidé le transfert du siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BEUMANOIR S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38508/804/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LUXEMBOURG ADVISER GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 55.774.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 2 juin 2000

En date du 2 juin 2000, le conseil d'administration de la société anonyme LUXEMBOURG ADVISER GROUP S.A. prend acte que:

- Monsieur Pierangelo Ferrero, Administrateur-Délégué de la société, est décédé le 19 mai 2000 et décide de nommer à sa place comme Administrateur-Délégué Madame Mirella Pavesio;
- De nommer nouvel administrateur Madame Paola Rossi Ferrucci, enseignante retraitée, demeurant à Torino, Italie.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2000, vol. 316, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(38510/804/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LUXEMBOURG ADVISER GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 55.774.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 26 juin 2000

En date du 26 juin 2000, le conseil d'administration de la société anonyme LUXEMBOURG ADVISER GROUP S.A. prend à la majorité absolue des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil décide de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2000, vol. 316, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(38511/804/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NARMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.221.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2000

- BURCO S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

- Monsieur Patrick Meskens, comptable, demeurant à Mondercange, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Carla Machado, administrateur démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38534/794/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NARMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.221.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 juillet 2000

Conformément à l'article 9 des statuts et à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Patrick Meskens, comptable, demeurant à Mondercange, administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38535/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.
R. C. Luxembourg B 42.170.

Transfert du siège social

Il est décidé le transfert du siège social de la société de:

L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières

à:

L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 2000.

B. Y. M. Legros.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38512/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

T. van Dijk
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38513/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

OMNICOM LUX.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 67.636.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juin 2000

Préalablement, il est exposé que l'Assemblée Générale des actionnaires réunie en date du 4 juin 2000 a autorisé, conformément aux dispositions des articles 11 et 12 des statuts, la nomination en qualité d'administrateur-délégué de Monsieur Patrick Rochas.

Le Conseil nomme formellement Monsieur Patrick Rochas, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué avec les pouvoirs les plus étendus au niveau de la gestion journalière de la société.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38548/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

LUXFOOD INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
H. R. Luxembourg B 50.485.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 10. Januar 2000

Im Jahre zweitausend, am 10. Januar traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der LUXFOOD INTERNATIONAL S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 15. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 24. Juni 1995, Nummer 289.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean-Marie Boden, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Bert Ehses, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54470 Graasch-Schäferei.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Elke Fusenig, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier.

Aus einer durch die Gesellschafter, beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

Tagesordnung:

1. Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro zum Kurs 40,3399 LUF = 1 Euro, so dass das Gesellschaftskapital 174.000,- Euro beträgt.

2. Abänderung von Artikel fünf, Absatz eins der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital wird umgewandelt in Euro zum Kurs von 40,3399 LUF = 1 Euro. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt nach der Umwandlung hundertvierundsiebzigtausend Euro, bestehend aus sechstausendneuhundertundsechzig Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- Euro)

Der Differenzbetrag von 474,53 Euro wird aus dem Gewinnvortrag entnommen.

Zweiter Beschluss

Artikel 5 Absatz eins der Satzung wird abgeändert wie folgt:

Art. 5. (Absatz eins). Das gezeichnete Aktienkapital beträgt hundertvierundsiebzigtausend Euro (174.000,- Euro), eingeteilt in sechstausendneuhundertsechzig (6.960) Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- Euro), voll eingezahlt.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38514/510/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MAANEN & MANTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.
R. C. Luxembourg B 6.620.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Signature.

(38515/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.494.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
MASTROTTO INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38518/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.960.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
MARMOR UND GRANIT
INTERNATIONAL A.G.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38517/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MATAIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.097.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
MATAIVA HOLDING S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38519/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MERLIN PREPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 54.178.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 juillet 2000.

(38520/678/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

META-AGENT SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 74.695.

L'an deux mille, le six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent Debrauwer, informaticien, demeurant à F-59240 Dunkerque, 2A, rue Albert Cys (France), ici représenté par Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à Moutfort, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée META-AGENT SOFTWARE, S.à r.l. (R. C. Luxembourg B numéro 74.695), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2000, non encore publié au Mémorial C numéro.

- Que le capital social est fixé à vingt mille Euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de Luxembourg à L-4140 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de dix-huit mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2000, vol. 510, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38521/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

META-AGENT SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 74.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38522/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MIRLIFLORE EASTERN EUROPE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 65.518.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 538, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MIRLIFLORE EASTERN EUROPE TRADING S.A.

Signature

(38523/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MODUS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.201.

In the year two thousand, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mr J N.G. Vogel, company director, residing in Bethanielei 36, B-2970 Schilde,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by

- Mrs Marjolijne Droogleever-Fortuyn, private employee, residing in Contern

- Mrs Eliane Klimezyk, private employee, residing in Luxembourg

acting in their capacities as proxy holders, by virtue of a proxy established in Schilde, on February 3, 2000.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) that, pursuant to a share transfer agreement dated August 26, 1996, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, on the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, it is the sole actual partner of MODUS HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on August 21, 1996, published in the Mémorial, Recueil C, number 603 of November 21, 1996,

2) it has taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The partner decides to convert the corporate capital of Luxembourg francs (LUF) into Euro (EUR) with effect from January 1, 2000, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1st, 1999.

The partner decide to convert all accounts in the books of the Company from Luxembourg francs (LUF) into Euros (EUR).

After this conversion, the subscribed capital is fixed at twelve thousand three hundred and ninety-four Euros sixty-eight cents (12,394.68 EUR), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The partner decides to increase the subscribed capital by one hundred and five Euros thirty-two cents (105.32 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Fourth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual partner, so that the amount of one hundred and five Euros thirty-two cents (105.32 EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The partner decides the reintroduction of the designation of a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

Sixth resolution

The partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (25.- EUR) each.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of one hundred and five Euros thirty-two cents (105.32 EUR) is valued at four thousand two hundred and forty-nine Luxembourg francs (4,249.- LUF)

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur J N.G. Vogel, administrateur de sociétés, demeurant à Bethanielei 36, B-2970 Schilde,

ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par:

- Madame Marjolijne Droogleever-Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern

- Mrs Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à Luxembourg

agissant en leurs qualités de fondés de pouvoirs

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Schilde, le 3 février 2000.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que suite à une cession de parts datée du 26 août 1996, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée MODUS HOLDING, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 août 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 603 du 21 novembre 1996;

2) qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2000, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'associé décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze mille Euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de cent cinq Euros trente-deux cents (105,32 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'associé actuel de la société, de sorte que le montant de cent cinq Euros trente-deux cents (105,32 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'associé décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cent cinq Euros trente-deux cents (105,32 EUR) est évalué à quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (4.249,-LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, E. Klimezyk, C. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2000, vol. 5CS, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38526/220/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MODUS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38527/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.071.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(38524/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.071.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(38525/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MONDIALFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 68.186.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2000, vol. 316, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2000.

MONDIALFOOD S.A.

Signature

(38528/569/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MONTAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 20.410.

Statuts coordonnés en vigueur à la suite d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires sous seing privé tenue en date du 16 juin 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(38529/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.501.

EXTRAIT

La société MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société BREVETS ET TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., et ce en date du 11 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38530/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MORELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.782.

EXTRAIT POUR PUBLICATION

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration qu'ont été désignés administrateurs-délégués ASTICUS AB avec siège social à Göteborg (Suède) et Lars Graffner, demeurant à Göteborg (Suède), avec pouvoir de signature individuelle dans le cadre de leurs pouvoirs de gestion journalière.

Pour MORELLA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38531/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MSD IRELAND HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38532/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MSD IRELAND HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2000

- L'assemblée générale approuve le renvoi de l'assemblée générale annuelle au 4 mai 2000, renonce expressément à toutes les formalités relatives à la convocation des assemblées générales et décharge chaque membre du conseil d'administration et le commissaire-réviseur de toute responsabilité qu'ils pourraient encourir par suite de ce renvoi.
- L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur de toute responsabilité en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999.
- L'assemblée générale réélit Madame Judy C. Lewent, Messieurs Luc R. Denys, Huib N. van Gijn, Richard Enriques et Anthony R. Watson en qualité d'administrateurs. Les mandats ainsi conférés ne seront pas rémunérés et prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2001. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN & CO.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38533/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NETRUNNER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 2, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Signature.

(38539/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.993.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

(38541/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.993.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2000 de la société mentionnée sous rubrique

En date du 28 mars 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1999 après avoir payé un dividende de EUR 1.925.000,- aux actionnaires de la société;
- de nommer UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE administrateur pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001, en remplacement de M. André Jarno, démissionnaire;
- de réélire MM. William Gilson, Philippe Tizzoni et Françoise Lesieur en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001;
- de réélire PRICE WATERHOUSE, Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38540/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NIRVANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NIRVANA HOLDING S.A.

Signature

(38542/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NORTH MIAMI BEACH INVESTMENT CORP, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 64.614.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2000.

(38543/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NRJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.228.

L'an deux mille, le sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NRJ HOLDING S.A., avec siège social à Fentange, constituée par acte notarié en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 636 du 23 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Liliane Hofferlin, employée privée, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes actuels et décharge.

2. Nomination de trois nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

3. Transfert du siège social de la société de L-5811 Fentange, 50, route de Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 31, Grand-Rue (B.P. 282, L-2012 Luxembourg)

4. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Jean-Nicolas Schneider et Raymond Winter et de Mademoiselle Joëlle Winter, de leurs fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué ainsi que de la société GEFCO S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Maître Jim Penning, prénommé,
- Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffmann.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5811 Fentange, 50, route de Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 31, Grand-rue (B.P. 282, L-2012 Luxembourg) de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hofferlin, A. Braquet, J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 124S, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38544/220/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

NRJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38545/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

RW CONSULT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 68.859.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Signature.

(38570/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

REPLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.574.

In the year two thousand, on the ninth of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of REPLY EUROPE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscribed on January 20, 1998, at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 62.574, incorporated by a deed dated on December 30, 1997, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 251 of April 17, 1998; and whose Articles of Association have been amended by deed on February 27, 1998, published in the Mémorial C number 397 of June 2, 1998 and on August 4, 1999, published in the Mémorial C number 832 of November 9, 1999, and by a deed of this day held before the undersigned notary.

The meeting is presided by Mrs Noëlla Antoine, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 32,321 (thirty-two thousand three hundred and twenty-one) shares of ITL 100,000.- (one hundred thousand Italian lira) each, divided into 7,110 (seven thousand one hundred and ten) class A quotas and 25,211 (twenty-five thousand two hundred and eleven) class B quotas, representing the whole capital of the company, are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer by ALISTER HOLDING S.A. of 1,294 class B quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l., to ICEBERG, S.à r.l.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 1,294 (one thousand two hundred and ninety-four) class B shares (or quotas) with a par value of ITL 100,000.- (one hundred thousand Italian lira) each of REPLY EUROPE, S.à r.l., Luxembourg, aforementioned, by ALISTER HOLDING S.A., a Luxembourg company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, to ICEBERG, S.à r.l., a Luxembourg Company.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, REPLY EUROPE, S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of quotas and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

The Board of Managers is here represented by Mrs Pascale Le Denic, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, it is stated that the partnership of REPLY EUROPE, S.à r.l., is composed as follows:

1. - REPLY S.R.L., Italian company with registered office in Turin (TO), C. so Francia, n°110, Italy: 7,110 (seven thousand one hundred and ten) class A quotas;
2. - ICEBERG, S.à r.l., Luxembourg company, with registered office in Luxembourg: 1,294 (one thousand two hundred and ninety-four) class B quotas;
3. - Mr Fernando Masella: 388 (three hundred and eighty-eight) class «B» quotas;
4. - Mr Sandro Peracchio: 324 (three hundred and twenty-four) class «B» quotas;
5. - Mr Daniele Angelucci: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
6. - Mr Riccardo Iezzi: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
7. - Mr Riccardo Lodigiani: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
8. - Mr Domenico Piantelli: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
9. - Mr Angelo Bo: 33 (thirty-three) class «B» quotas;
10. - Mr Marco Torchio: 65 (sixty-five) class «B» quotas;
11. - Mr Ennio Montani: 33 (thirty-three) class «B» quotas;
12. - ALISTER HOLDING S.A.: 18,546 (eighteen thousand five hundred and forty-six) class «B» quotas.

Such amendment in the partnership of REPLY EUROPE, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REPLY EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite le 20 janvier 1998 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 62.574, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 17 avril 1998, et dont les

statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 février 1998, publié au Mémorial C numéro 397 du 2 juin 1998 et du 4 août 1999, publié au Mémorial C numéro 832 du 9 novembre 1999, et suivant acte reçu ce jour par-devant le notaire précité.

L'assemblée est présidée par Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique. Le président prie le notaire d'acter:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 32.321 (trente-deux mille trois cent vingt et une) parts sociales de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, divisées en 7.110 (sept mille cent dix) parts sociales de catégorie A et 25.211 (vingt-cinq mille deux cent onze) parts sociales de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert par ALISTER HOLDING S.A. de 1.294 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l., à ICEBERG, S.à r.l.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1.294 (mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de catégorie B, d'une valeur de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune de la société REPLY EUROPE, S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, par ALISTER HOLDING S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, à ICEBERG, S.à r.l., une société luxembourgeoise.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, REPLY EUROPE, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois telle que modifié.

Le conseil de gérance est ici représenté par Madame Pascale Le Denic, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que la participation des associés dans REPLY EUROPE, S.à r.l. se compose comme suit:

1. - REPLY S.R.L., société italienne avec siège à Turin (TO), C. so Francia, n° 110, Italie: 7.110 (sept mille cent dix) parts sociales de catégorie A;
2. - ICEBERG, S.à r.l., société luxembourgeoise, avec siège à Luxembourg: 1.294 (mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de catégorie B;
3. - M. Fernando Masella: 388 (trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales de catégorie B;
4. - M. Sandro Peracchio: 324 (trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie B;
5. - M. Daniele Angelucci: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
6. - M. Riccardo Iezzi: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
7. - M. Riccardo Lodigiani: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
8. - M. Domenico Piantelli: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
9. - M. Angelo Bo: 33 (trente-trois) parts sociales de catégorie B;
10. - M. Marco Torchio: 65 (soixante-cinq) parts sociales de catégorie B;
11. - M. Ennio Montani: 33 (trente-trois) parts sociales de catégorie B;
12. - ALISTER HOLDING S.A.: 18.546 (dix-huit mille cinq cent quarante-six) parts sociales de catégorie B.

Cette modification dans le personnel des associés de REPLY EUROPE, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de commerce et des sociétés conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Antoine, P. van Hees, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 124S, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

J. Elvinger.

(38567/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

TRIDENT ROWAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 29.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

TRIDENT ROWAN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(38627/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

OBELUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.
H. R. Luxemburg B 52.549.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999, einregistriert in Luxemburg, am 17. Juli 2000, Band 538, Blatt 97, Feld 12, wurde am 19. Juli 2000 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38546/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

OBELUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.
H. R. Luxemburg B 52.549.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 5. Juli 2000

Beschlussfassung

1. Die Versammlung genehmigt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung des Geschäftsjahres 1999 so wie sie ihr vom Verwaltungsrat vorgelegt worden ist.

2. Bezüglich der Gewinnverwendung beschliesst die Versammlung einstimmig:

- LUF 952.060 für die Gesetzliche Rücklage («réserve légale»)
- LUF 1.375.000 für die Zahlung von Verwaltungsratsvergütungen
- LUF 16.714.131 Gewinnvortrag

3. Den Mitgliedern des Verwaltungsrates wird einstimmig Entlastung erteilt für die bislang ausgeführten Mandate. Dem Buchprüfer wird einstimmig Entlastung erteilt.

Für die Richtigkeit des Auszugs
Für Requisition und Veröffentlichung
OBELUX HOLDING S.A.

Unterschrift

Der Beauftragte

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38547/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PARALIM.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 36.084.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 28 juin 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de madame Cristina Decot-Ferreira en date du 15 mars 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2000 de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Mademoiselle Céline Stein.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A. en lieu et place de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(38550/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 60.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 67, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 5 juin 2000 à 10.00 heures

L'assemblée générale a renouvelé le mandat des administrateurs, Monsieur Ian Richard Pain et Monsieur Matthew Charles Turner, et du commissaire aux comptes KPMG AUDIT, qui viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.

Signature

(38568/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

RUTHERFORD S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.127.

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RUTHERFORD S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 13.127, société constituée suivant acte reçu par Maître Frank Reginald Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 juillet 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 192 du 13 octobre 1975. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 18 juin 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 211 du 7 octobre 1981.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Armand Vesin, cadre de banque, demeurant à F-75044 Paris.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs

a) Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg

b) Monsieur Claude Dieudonne, retraité, demeurant à B-1180 Bruxelles.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée générale a été convoquée:

- par lettre recommandée, contenant l'ordre du jour, adressée à chaque actionnaire en date du 5 juin 2000

- par des annonces, contenant l'ordre du jour, insérées

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 9 juin 2000 et numéro 432 du 17 juin 2000

b) au journal quotidien Lëtzebuerger Journal, éditions des 9 et 17 juin 2000.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée.

II. Que la présente Assemblée a été convoquée en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Dissolution de la société.

2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs.

3) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

4) Divers.

III. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que sur les deux mille neuf cent soixante-huit (2.968) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (250,- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent quarante-deux mille dollars des Etats-Unis (742.000,- USD), mille six cent treize (1.613) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de son Président, a abordé son ordre du jour et, après délibération, Monsieur le Président soumet au vote les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation.

La précédente résolution est adoptée, mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions votant en faveur et trente-trois (33) actions s'abstenant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateurs de la société, Monsieur Armand Vesin, cadre de banque, demeurant à F-75044 Paris et Monsieur Alain Kuentz, cadre de banque, demeurant à F-75044 Paris.

Les liquidateurs, agissant sous leur signature individuelle, ont les pouvoirs les plus étendus, et en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas où elle est requise, même dans les cas prévus à l'article 145 de la loi.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la Société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de leurs pouvoirs.

La précédente résolution est adoptée, mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions votant en faveur et trente-trois (33) actions s'abstenant.

A la demande de Monsieur Claude Dieudonne, Monsieur le Président soumet au vote la résolution suivante:

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société, Monsieur Claude Dieudonne, retraité, demeurant à B-1180 Bruxelles.

Le liquidateur, agissant sous sa signature individuelle, a les pouvoirs les plus étendus, et en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas où elle est requise, même dans les cas prévus à l'article 145 de la loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs.

Soumise au vote, cette résolution est rejetée, mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions votant contre, trente-trois (33) actions votant en faveur.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat, qui prend fin avec l'Assemblée de ce jour.

La précédente résolution est adoptée, mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions votant en faveur et trente-trois (33) actions votant contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Vesin, L. Dal Zotto, L. Leroi, C. Dieudonne, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2000, vol. 860, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 juillet 2000.

G. d'Huart.

(38569/207/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SAFE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolos Welter.

R. C. Luxembourg B 66.707.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Signature.

(38571/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SANARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 30.808.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration, qu'ont été désignés administrateurs-délégués ASTICUS AB avec siège social à Göteborg (Suède) et Lars Graffner demeurant à Göteborg (Suède), avec pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de leurs pouvoirs de gestion journalière.

Pour SANARA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38572/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SELECT-COMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, Place Benelux.
R. C. Luxembourg B 24.013.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2000, que:

1. Monsieur Marcel Bei, retraité, demeurant à L-4945 Hautcharage, 11A, route de Schouweiler, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société et décharge lui a été accordée pour sa gestion.

2. Monsieur Nunzio Montenero, technicien en bâtiment, demeurant à L-8321 Olm, 14, rue Eisenhower, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société et décharge lui a été accordée pour sa gestion.

3. Nomination en qualité d'administrateur pour une durée de six ans de Monsieur Fabien Rau, comptable, demeurant à F-51175 Gandrange, 14, rue Jeanne d'Arc.

4. Nomination en qualité d'administrateur pour une durée de six ans de Monsieur Michel Bombino, technicien en bâtiment, demeurant à F-57100 Thionville, 1, Impasse de l'Avocette.

5. Le conseil d'administration a été autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Marco Bei, demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés.

Le conseil d'administration de la société se compose avec effet au 13 juillet 2000 comme suit:

Monsieur Marco Bei, technicien en bâtiment demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés.

Monsieur Fabien Rau, comptable, demeurant à F-51175 Gandrange, 14, rue Jeanne d'Arc.

Monsieur Michel Bombino, technicien en bâtiment, demeurant à F-57100 Thionville, 1, Impasse de l'Avocette.

Il résulte en outre du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 juillet 2000 que Monsieur Marco Bei a été nommé avec effet immédiat pour une durée de six ans, administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2000.

M. Bei
Administrateur

M. Bombino
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38573/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SERENADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.105.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration, qu'ont été désignés administrateurs-délégués ASTICUS AB avec siège social à Göteborg (Suède) et Lars Graffner demeurant à Göteborg (Suède), avec pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de leurs pouvoirs de gestion journalière.

Pour SERENADE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38574/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SERFIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 70.780.

L'an deux mille. le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERFIG S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 70.780, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 741 du 6 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C numéro 407 du 8 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echterbacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-), pour le porter de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-) à six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-), par la création de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2. Renonciation totale de Monsieur Carlo Sganzi à son droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération de dix-neuf mille huit cent quarante-cinq (19.845) actions nouvelles par Monsieur Pietro Strazzer, administrateur de société, demeurant à Monaco, par versement en espèces d'un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent Euros (EUR 1.984.500,-).

4. Souscription et libération de cent cinquante-cinq (155) actions nouvelles par Madame Marina Strazzer, administrateur de société, demeurant à Monaco, par versement en espèces de quinze mille cinq cent Euros (EUR 15.500,-).

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
en anglais: «The corporate capital is set at six million Euros (EUR 6,000,000.-) divided into sixty thousand (60,000) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

en français: «Le capital social est fixé à six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

6. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de quatre millions d'Euros (4.000.000,- EUR) à six millions d'Euros (6.000.000,- EUR), par la création de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu Monsieur Paul Marx, préqualifié, agissant en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré, lequel pouvoir restera annexé aux présentes, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, pour être formalisé avec elles.

Lequel comparant, après avoir déclaré qu'il a parfaite connaissance des statuts de la société et de sa situation financière, a, de l'accord des actionnaires actuels et avec renonciation expresse de Monsieur Carlo Sganzi à son droit de souscription préférentiel, requis le notaire instrumentant de documenter qu'il souscrit les vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) comme suit:

- dix-neuf mille huit cent quarante-cinq (19.845) actions pour le compte de Monsieur Pietro Strazzer, administrateur de société, demeurant à Monaco, et,

- cent cinquante-cinq (155) actions pour le compte de Madame Marina Strazzer, administrateur de société, demeurant à Monaco.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa)

en anglais:

«The corporate capital is set at six million Euros (6,000,000.- EUR), divided into sixty thousand (60,000) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

en français:

«Le capital social est fixé à six millions d'Euros (6.000.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué à neuf cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 80.679.800,- LUF.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, F. Hübsch, A. Thill, J.-J. Wagner

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2000, vol. 510, fol. 84, case 7. – Reçu 806.798 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38575/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SERFIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 70.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38576/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LAUNAY FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.072.

L'an deux mille, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GUCCI LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Teunis Akkerman, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur et en vertu d'une procuration datée du 18 mai 2000.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LAUNAY FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 28 décembre 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 3 mars 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions deux cent mille Euros (2.200.000,- EUR), de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à deux millions deux cent douze mille cinq cents Euros (2.212.500,- EUR), par l'émission de quatre-vingt-huit mille (88.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales actuellement existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme il est dit, a déclaré souscrire les quatre-vingt-huit mille (88.000) parts sociales nouvelles et les avoir entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant de deux millions deux cent mille Euros (2.200.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent douze mille cinq cents Euros (2.212.500,- EUR), représenté par quatre-vingt-huit mille cinq cents (88.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves disponibles sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.050.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de 2.200.000,- EUR est estimée à 88.747.780,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Akkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 124S, fol. 50, case 9. – Reçu 887.478 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 juin 2000.

G. Lecuit.

(38577/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LAUNAY FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 74.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 juin 2000.

G. Lecuit.

(38577/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SIERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.295.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration, qu'ont été désignés administrateurs-délégués ASTICUS AB avec siège social à Göteborg (Suède) et Lars Graffner demeurant à Göteborg (Suède), avec pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de leurs pouvoirs de gestion journalière.

*Pour SIERRA S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38579/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.721.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 juin 2000, M. Guy Kettmann, attaché de direction, L-Howald, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de M. Marc-André Bechet, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

*Pour SISCO S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38583/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SIFOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.867.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 538, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(38580/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SIFOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2000 à 11.00 heures

L'Assemblée a ratifié la nomination par le conseil d'administration en date du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange, au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur, décédée. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38581/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SITROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.516.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SITROFIN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38582/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SKEPSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.231.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SKEPSY S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38584/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS - GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.396.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(38588/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SIPI, SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.082.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 13 juin 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Cristina Ferreira en date du 15 mars 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration en date du 21 mars 2000, de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Madame Céline Stein,
- Monsieur Maurice Houssa,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

P. Rochas
Administrateur

(38589/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOBRIM, SOCIETE DE BREVETS INDUSTRIELS ET METALLURGIQUES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.086.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 19 avril 2000, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Avec effet au 1^{er} janvier 2000, le capital social de la société a été converti de LUF 172.000.000,- (cent soixante-douze millions de francs luxembourgeois) en EUR 4.263.768,63 (quatre millions deux cent soixante-trois mille sept cent soixante-huit Euros et soixante-trois cents) et a été augmenté à EUR 4.270.000 (quatre millions deux cent soixante-dix mille Euros), par incorporation d'un montant de EUR 6.231,37 (six mille deux cent trente et un Euros et trente-sept cents), prélevé sur les résultats reportés au 31 décembre 1999.

Le capital social est dorénavant fixé à EUR 4.270.000 (quatre millions deux cent soixante-dix mille Euros), divisé en 120 (cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

Pour SOBRIM,
SOCIETE DE BREVETS INDUSTRIELS ET METALLURGIQUES
Société Anonyme Holding
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(38585/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SODALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.056.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SODALA INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(38591/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GUROLI, Société civile immobilière.

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Guy Thommes, kinésithérapeute, demeurant à L-7306 Steinsel, 12, rue de l'Avenir.
2. Monsieur Roland Krecke, kinésithérapeute, demeurant à L-7209 Walferdange, 8, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GUROLI, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 11 février 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C page 7205 de 1987.

- Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 15 février 1988, laquelle transaction restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé:

- par Madame Elisabeth Goedert, épouse Gondoin, kinésithérapeute, demeurant à Reckange/Mersch, 25 parts sociales à Monsieur Guy Thommes, prénommé, au prix de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF), quittancés; et
- par Madame Elisabeth Goedert, épouse Gondoin, prénommée, 25 parts sociales à Monsieur Roland Krecke, prénommé, au prix de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF), quittancés.

- Qu'il a été convenu lors de ladite transaction que les cessions de parts prendront effet rétroactivement au 1^{er} janvier 1988; en conséquence les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux bénéfices y afférents à partir de cette date.

Cession de parts

Monsieur Guy Thommes, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Madame Helga Mardetschläger, épouse Krecke, kinésithérapeute, demeurant à L-7209 Walferdange, 8, rue Grande-Duchesse Charlotte, ici présente et ce acceptant, soixante-quinze (75) parts sociales.

La cession de parts a lieu au prix de soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge la cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Ensuite, les associés restants, à savoir:

1. Monsieur Roland Krecke, prénommé,
2. Madame Helga Mardetschläger, épouse Krecke, prénommée,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés actuels déclarent donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées et acceptent lesdites cessions de parts pour autant que de besoin au nom de la société.

Deuxième résolution

Suite auxdites cessions de parts ci-avant documentées, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille francs (150.000,-), divisé en cent cinquante (150) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, qui ont été attribuées comme suit:

1. Monsieur Roland Krecke, kinésithérapeute, demeurant à L-7209 Walferdange, 8, rue Grande-Duchesse Charlotte, soixante-quinze parts sociales (75),
 2. Madame Helga Mardetschläger, épouse Krecke, kinésithérapeute, demeurant à L-7209 Walferdange, 8, rue Grande-Duchesse Charlotte, soixante-quinze parts sociales (75),
- Total: cent cinquante parts sociales (150).»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Thommes, R. Krecke, H. Mardetschläger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 5CS, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38586/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GUROLI, Société civile immobilière.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38587/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

S.I.I.L., SOCIETE D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL LUXEMBOURGEOIS.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 46.667.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 15 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Maurice Houssa.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

P. Slendzak
Administrateur

(38590/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOFTWARE DEVELOPMENT & CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 29.056.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Signature.

(38592/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOPROSOULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Philippe II.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société SOPROSOULUX S.A., à ce dûment convoqué et déclarant connaître l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sont présents:

- a) Monsieur Jean-Claude Backes, commerçant, demeurant à Howald,
- b) Maître Claude Wassenich, avocat, demeurant à Luxembourg,
- c) Madame Danièle Wagener, fonctionnaire communale, demeurant à Luxembourg,
- d) Monsieur Emile Rauchs, fonctionnaire, demeurant à Bertrange,
- e) Monsieur Philippe Watry, commerçant, demeurant à Luxembourg,
- f) Monsieur Roland Pinnel, employé privé, demeurant à Fentange,
- g) Monsieur Thierry Kuffer, fonctionnaire communal, demeurant à Luxembourg,
- h) Madame Patricia Rix, fonctionnaire communal, demeurant à Luxembourg.

Après délibérations, le Conseil d'Administration ainsi réuni prend à l'unanimité des voix et conformément à l'autorisation lui conférée par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue consécutivement à la constitution de société en date du 8 juin 2000, la décision de nommer Monsieur Jean-Claude Backes son membre administrateur-délégué de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait en quadruple à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(38595/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOPAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.213.

—
Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 89, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2000:

- Monsieur Guy Delens, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, Président;
- Monsieur Etienne Dewulf, administrateur de société, demeurant à Wezembeek-Oppem (Belgique);
- Monsieur Emile Verhulst, Expert-Comptable, demeurant à Bruxelles;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2000:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature.

(38593/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SOPICA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 52.963.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38594/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

STECATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.033.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38597/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

STECATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.033.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 juin 2000, que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38598/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

STRATEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.308.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 538, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(38599/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

STRATEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.308.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2000 à 17.00 heures

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration en date du 14 septembre 1999 de M. David Lefèvre, ingénieur demeurant au 40, cité CFL, L-4726 Pétange, au poste d'administrateur en remplacement de M. Henri Grethen, démissionnaire.

L'assemblée renouvelle pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000, le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38600/560/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 75.313.

In the year two thousand, on the eleventh day of July.

Before Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 2, place Winston Churchill, incorporated by a deed of the undersigned notary on 10th April 2000, not yet published.

The meeting was presided by Mr Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mrs Danielle Kolbach, maître en droit, residing in Luxembourg.

Mr Leon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg was appointed as scrutineer.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

A) Increase of the issued share capital of the Company from thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand and sixteen Euros (EUR 31,016.-) through the issue of eight (8) new shares of a nominal value of two Euros (EUR 2) per share.

B) Subscription and payment of the shares to be issued by contribution in kind by PEARSON PLC of the entire share capital of PEARSON TELEVISION LIMITED, PEARSON TELEVISION INTERNATIONAL LIMITED, PEARSON TELEVISION PRODUCTION LIMITED and THAMES CABLE AND SATELLITE SERVICES LIMITED and consequential amendment of the first paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; such attendance list, signed by the proxies of the represented parties, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list referred to in II above that, the whole corporate capital is represented at the present meeting. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation, the meeting resolved unanimously as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued capital of the Company from thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand and sixteen Euros (EUR 31,016.-) by the issue of eight (8) new shares of a nominal value of two Euros (Euro 2) per share.

With the approval of all shareholders, the new shares to be issued have been subscribed by PEARSON PLC, a public limited company, incorporated under the laws of England, having its registered office in 3 Burlington Gardens, London W1X 1 LE, represented by Mr Pit Reckinger, prenamed, by virtue of a proxy annexed to presaid attendance list.

The contribution made by PEARSON PLC, against the issuance of the shares in PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., are as follows:

(i) five hundred and twenty-five million two hundred and twenty-six thousand four hundred and ten (525,226,410) shares of zero point twenty-five pound sterling (£ 0.25) each in PEARSON TELEVISION LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ;

(ii) fifty-five million seven hundred and seventeen thousand ninety-four (55,717,094) shares of zero point zero five pound sterling (£ 0.05) in PEARSON TELEVISION PRODUCTIONS LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ;

(iii) five hundred (500) shares of one pound sterling (£ 1) each in PEARSON TELEVISION INTERNATIONAL LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ;

(iv) ninety-nine (99) shares of one pound sterling (£ 1) each in THAMES CABLE AND SATELLITE SERVICES LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ.

The above assets contributed have been valued together at one billion eight hundred and thirty million and one hundred forty-nine thousand Euros (EUR 1,830,149,000.-). Out of the amount so contributed, the amount of sixteen Euros (EUR 16.-) is allocated to the share capital account, the remaining amount being allocated to paid-in surplus.

Evidence of the transfer of the above assets was given to the undersigned notary.

The above contributions in kind have been examined by ARTHUR ANDERSEN, independent auditor, pursuant to a report dated July 10, 2000, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

«IV. Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued and the share premium.

ARTHUR ANDERSEN
Independent Auditors

July 10, 2000»

Second resolution

As a result of the preceding increase of capital, the meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-one thousand and sixteen Euros (EUR 31,016.-), divided into fifteen thousand five hundred and eight shares (15,508) with a par value of two Euros (EUR 2) per share.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Valuation

For the purpose of registration, the contributed assets are valued at seventy three billion eight hundred and twenty-eight million twenty-eight thousand (73,828,028,000.-) Luxembourg francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at two hundred fifty thousand (250,000.-) Luxembourg francs.

Because the contributions of the shares described in (i) to (iv) above each represent the entire issued share capital of the companies contributed which are all incorporated under the laws of England, the notary refers to article 4-2 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le onze juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire, demeurant à Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 2, place Winston Churchill, constituée par acte du notaire instrumentant le 10 avril 2000, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire Madame Danielle Kolbach, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A) Augmentation du capital souscrit de la Société de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille seize Euros (EUR 31.016,-), par l'émission de huit (8) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) par action.

B) Souscription et libération des actions à émettre en contrepartie de l'apport en nature par PEARSON PLC du capital social total de PEARSON TELEVISION LIMITED, de PEARSON TELEVISION INTERNATIONAL LIMITED, de PEARSON TELEVISION PRODUCTION LIMITED et de THAMES CABLE AND SATELLITE SERVICES LIMITED, et modification conséquente de l'article cinq des statuts de la Société.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre des actions sont repris sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les porteurs de procuration des parties représentées, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence mentionnée sub II ci-dessus que l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille seize Euros (EUR 31.016,-), par l'émission de huit (8) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Moyennant l'approbation de tous les actionnaires, les nouvelles actions à émettre ont été souscrites par PEARSON PLC, «public limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à Londres, 3 Burlington Gardens, représentée par Monsieur Pit Reckinger, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée à la prédite liste de présence.

L'apport fait par PEARSON PLC en contrepartie de l'émission des actions de PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A. consiste en:

(i) cinq cent vingt-cinq millions deux cent vingt six mille quatre cent dix (525.226.410) actions de zero virgule vingt cinq livres sterling (£ 0,25) chacune de PEARSON TELEVISION LIMITED, une «private limited company» constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ;

(ii) cinquante cinq millions sept cent dix-sept mille quatre-vingt quatorze (55.717.094) actions de zero virgule zero cinq livres sterling (£ 0,05) chacune de PEARSON TELEVISION PRODUCTION, une «private limited company» constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ;

(iii) cinq cents (500) actions d'une livre sterling (£ 1) chacune de PEARSON TELEVISION INTERNATIONAL LTD, une «private limited company» constituée sous le droit anglais ayant son siège social à 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ;

(iv) quatre-vingt dix-neuf (99) actions d'une livre sterling (£ 1) chacune de THAMES CABLE AND SATELLITE SERVICES LIMITED, une «private limited company» constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 1 Stephen Street, London, W1P 1PJ.

Tous ces avoirs faisant l'objet de l'apport ont été évalués à un milliard huit cent trente millions cent quarante-neuf mille Euros (EUR 1.830.149.000,-). Sur le montant faisant l'objet de cet apport, le montant de seize Euros (EUR 16) a été affecté au compte capital social, la somme restante étant affectée à la réserve de prime d'émission.

La preuve du transfert de ces avoirs a été donnée au notaire soussigné.

Les apports en nature mentionnés ci-avant ont été examinés par ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, conformément à un rapport du 10 juillet 2000, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, la conclusion de ce rapport étant comme suit:

«IV. Conclusion

Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre et de la prime d'émission.

ARTHUR ANDERSEN
Auditeur Indépendant

10 juillet, 2000»

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille seize Euros (EUR 31.016,-), divisé en quinze mille cinq cent huit (15.508) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a ensuite été clôturée.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les apports ont été estimés à soixante treize milliards huit cent vingt-huit millions vingt-huit mille (73.828.028.000,-) francs luxembourgeois

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de son augmentation de capital, s'élèvent à approximativement deux cent cinquante mille (250.000,-) francs luxembourgeois.

Eu égard aux apports des actions décrits de (i) à (iv) ci-dessus, chacun représentant l'intégralité du capital social émis des sociétés constituées sous le droit anglais, le notaire se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Reckinger, D. Kolbach, L. Gloden, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 125S, fol. 19, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

R. Neuman.

(38551/226/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 75.313.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38552/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

P.D. & M.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.411.

La société a dû renoncer aux services de Monsieur Jan Mareels en tant que gérant.
Pour au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38553/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PIANNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 4 juillet 2000

L'assemblée prend connaissance de la lettre de démission des administrateurs Bob Bernard, André Wilwert, Paul Marx et de INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes, et nomme en remplacement aux postes d'administrateur:

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange
- Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange
- IMMOLYS S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg

et au poste de commissaire aux comptes:

- SAFILUX S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2006.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38554/560/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PIANNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 juillet 2000

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38555/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PROCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.135.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

(38560/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PIPERNO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.152.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD 418.965,80

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2000.

Signature.

(38556/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PIPERNO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.152.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD 605.851,10

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2000.

Signature.

(38557/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PIPERNO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.152.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 12 juin 2000, que Monsieur Martin Priest, Expert-Comptable, demeurant à Guernsey, et Monsieur Kenneth Cameron, Administrateur de société, demeurant à Quay House, South Esplanade à St. Peter Port (Guernsey), ont remis leur démission en tant qu'Administrateurs de la société, le nombre des administrateurs étant ramené de cinq à trois administrateurs.

Luxembourg, le 12 juin 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38558/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PLANNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 66.996.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 juin 2000

En date du 27 juin 2000, le conseil d'administration de la société anonyme PLANNER INTERNATIONAL S.A. prend, à la majorité absolue des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil décide de transférer le siège social du 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BEUMANOIR
Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2000, vol. 316, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(38559/804/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

PTE INTERNATIONAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.801.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38561/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**QUEBECOR WORLD S.A., Société Anonyme,
(anc. QUEBECOR PRINTING S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 66.070.

L'an deux mille, le huit juin à 10.00 heures.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUEBECOR PRINTING S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 815, du 7 novembre 1998.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Geneviève Folzer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 444.414.600,- USD (quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quatorze mille six cent United States dollars), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en QUEBECOR WORLD S.A.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts, pour le mettre en conformité avec la résolution précédente.
3. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaire, décide de modifier la dénomination sociale de la Société en QUEBECOR WORLD S.A.

L'assemblée générale modifie l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUEBECOR WORLD S.A.»

FFrais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est estimé approximativement à la somme de 20.000,- francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Metzler, G. Folzer, E. de Freitas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 124S, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38562/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**QUEBECOR WORLD S.A., Société Anonyme
(anc. QUEBECOR PRINTING S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 66.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2000.

G. Lecuit.

(38563/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.211.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38564/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.211.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38565/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

REMAGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, Place de Metz.
R. C. Luxembourg B 59.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REMAGEN HOLDING S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

Signatures

(38566/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

STRATEGICA (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.411.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de conseil d'administration du 3 juillet 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère conforme
STRATEGICA (LUX) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38601/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

TAMREZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.062.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2000, les mandats des administrateurs MM. Antonio Conejos Mor, Manuel Antonio Barrasus Garcia et D. Antonio Barrasus Herrero ainsi que celui du Commissaire aux comptes M. Gregorio Rodriguez Fernandez ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

Pour TAMREZ INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38610/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

ARAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) La société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Toutes les deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Monaco le 20 juin 2000, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes présentes ou représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARAMIS.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous la forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mars à 14.20 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---|--------------|
| 1. - La société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, mille huit cent soixante actions | 1.860 |
| 2. - La société LEGNOR TRADING S.A., prénommée, mille deux cent quarante actions | <u>1.240</u> |
| Total: trois mille cent actions | 3.100 |

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 31.000,- EUR à 1.250.537,- LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen,
- b) Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Louftémont (Belgique),
- c) Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

2. - Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Philippe Declercq, Audit Agora Declercq, 17, avenue du Général de Gaulle, F-94160 Saint Mandé,

3. - Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

4. - Le siège social de la société est fixé à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 124S, fol. 98, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 juillet 2000.

P. Decker.

(38655/206/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2000.

VOBIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.737.

L'an deux mille, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOBIS PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 74.737 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David de Marco, directeur, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandrine Bisaro, juriste, demeurant à Châtelle Saint Germain (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de 79.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 110.000,- EUR, par la création et l'émission de 7.900 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), par la création et l'émission de sept mille neuf cents (7.900) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les sept mille neuf cents (7.900) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit néerlandais VOBITECH N.V., ayant son siège social à NL-3062 MA Rotterdam, Max Euwelaan 61 (Pays-Bas).

Le montant de soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société VOBIS PARTICIPATIONS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à cent dix mille Euros (110.000,- EUR), divisé en onze mille (11.000) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois. Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à 3.186.852,10 LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, D. de Marco, S. Bisaro, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2000, vol. 510, fol. 86, case 9. – Reçu 31.869 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38648/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

VOBIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38649/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

VIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.544.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VIVA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R. C. Luxembourg, section B numéro 74.544, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 21 février 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emiliano Caradonna, manager, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Barone, comptable, demeurant à Clouange (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisa Da Silva, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées, ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital à concurrence de treize millions trois cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (13.334.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quatorze millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (14.584.000,- LUF), par la création et l'émission de treize mille trois cent trente-quatre (13.334) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions trois cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (13.334.000,-LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quatorze millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (14.584.000,- LUF), par la création et l'émission de treize mille trois cent trente-quatre (13.334) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les treize mille trois cent trente-quatre (13.334) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société WORLD CORPORATE SERVICES LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Road Town, 1 Wickhams Cay, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

Le montant de treize millions trois cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (13.334.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le crédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société VIVA HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatorze millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (14.584.000,- LUF), divisé en quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (14.584) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Caradonna, V. Barone, E. Da Silva, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2000, vol. 510, fol. 84, case 12. – Reçu 133.340 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38646/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

VIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38647/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.464.

Par décision du conseil de gérance tenu en date du 11 juillet 2000 le siège social de la société a été transféré du 54 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38602/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

**STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.464.

Suite à un contrat de vente conclu entre TYMORE LIMITED et BANCA MOBILAIRE S.p.A., avec siège social à Via Tommaso Grossi 10, 20121 Milan, Italy, relatif aux 60 parts sociales de catégorie B de STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., la répartition du capital social est la suivante, depuis le 13 juillet 2000:

BELLSEAD HOLDINGS LIMITED 140 parts sociales de catégorie A
UNICREDIT BANCA MOBILAIRE S.p.A. 60 parts de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38602/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

VIVA GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.603.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VIVA GESTIONS IMMOBILIERES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R. C. Luxembourg, section B numéro 74.603, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 433 du 19 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emiliano Caradonna, manager, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Barone, comptable, demeurant à Clouange (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisa Da Silva, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital à concurrence de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), par la création et l'émission de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), par la création et l'émission de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme VIVA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le montant de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société VIVA GESTIONS IMMOBILIERES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), divisé en vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Caradonna, V. Barone, E. Da Silva, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2000, vol. 510, fol. 85, case 1. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38644/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

VIVA GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38645/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.365.

L'an deux mille, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VITRUM LUX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 71.365, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 840 du 11 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 11 février 2000, en voie de publication au Mémorial C;

- en date du 13 juin 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echterbacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echernach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital à concurrence de 129.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 548.000,- EUR à 677.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.290 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-neuf mille euros (129.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-huit mille euros (548.000,- EUR) à six cent soixante-dix-sept mille euros (677.000,- EUR), par la création et l'émission de mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) actions nouvelles de cent euros (100.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le montant de cent vingt-neuf mille euros (129.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société VITRUM LUX S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à six cent soixante-dix-sept mille Euros (677.000,- EUR), représenté par six mille sept cent soixante-dix (6.770) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 5.203.847,10 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2000, vol. 510, fol. 85, case 6. – Reçu 52.038,- francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38642/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2000.

J. Seckler.

(38643/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.057.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2000

Le siège social est transféré au 17, rue de Beaumont L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38604/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SUNKID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.920.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2000

Le siège social est transféré au 17, rue de Beaumont L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SUNKID S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38605/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SVALBARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.373.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2000

Le siège social est transféré au 17, rue de Beaumont L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SVALBARD HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38606/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.

SYLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.859.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2000

Le siège social est transféré au 17, rue de Beaumont L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SYLT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38608/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2000.
